



Ma veue à la mort

Eh

# L'ÉGALITÉ

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

## DES ÎLES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

### Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an . . . . .	12 fr. 00
	Six mois . . . . .	7 00
Côte-mer.	Un an . . . . .	15 00
	Six mois . . . . .	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant A. LEMOINE.

Directeur-Rédacteur, G. WINTREBERT.

### Prix des insertions.

Fait divers . . . . .	1 fr 00
Une à six lignes 3 fr. au-dessus la ligne 0fr.30	
Reclames, la ligne. . . . .	0 75

ABONNEMENT AUX ANNONCES: 15 fr. par an pour une annonce de 20 lignes à répéter dans chaque numéro

Nous prions nos lecteurs d'excuser le retard apporté au tirage de notre numéro de cette semaine. Il est dû à l'influenza qui a atteint tout notre personnel.

### Une bombe à la chambre

On se souvient de l'épouvantable attentat criminel commis le 9 Décembre à 4 heures du soir, à la Chambre des Députés, par le socialiste Vaillant.

Le courrier reçu samedi dernier nous donne de curieux détails sur l'explosion et sur l'admirable sang froid du Président Dupuy qui atteint par le projectile, au moment où le désordre est au comble, agite la sonnette, debout les bras étendus, domine le tumulte et rétablit le silence au son de sa voix grave.

Il s'exprime comme suit:

« Messieurs la séance continue (vifs applaudissements sur tous les bancs)

Il est de la dignité de la chambre et de la République que de pareils attentats, d'où qu'ils viennent et dont d'ailleurs nous ne connaissons pas la cause ne troublent pas des législateurs (applaudissements prolongés).

Lorsque la délibération sera terminée le bureau se réunira et prendra avec toute la réflexion et le sang froid qu'il convient en pareille circonstance, les mesures nécessaires.

Les personnes qui ont été atteintes reçoivent tous les soins que comporte leur état.

Quand à nous, restons en séance fidèles à notre devoir. (Vifs applaudissements).

La discussion continue.

L'article à l'ordre du jour voté, M. Casimir Perier Président du Conseil se dirige vers la tribune et dit:

M. Casimir-Perier, Président du Conseil.

La Chambre comprendra avec quel sentiment de tristesse je monte en ce moment à la tribune

Je la remercie, je la félicite d'avoir écouté la voix de son Président et d'avoir poursuivi avec calme et dignité sa délibération.

C'est pour ne pas la troubler que je ne suis pas monté plutôt à la tribune,

La Chambre a fait son devoir, le Gouvernement fera le sien. (Applaudissements). Il est responsable de l'ordre public et il ne faillira pas à son devoir. (Nouveaux applaudissements).

Il y a dans ce pays des lois qui protègent la société; elles sont confiées à notre garde, nous les appliquerons. (Vifs applaudissements).

M. Le Président—En votre nom, votre président s'associe aux paroles qui viennent d'être prononcées par le Chef du Gouvernement,

Quand la séance sera levée le Président, accompagné du bureau, portera aux blessés d cet odieux attentat les sentiments de sympathie de la Chambre toute entière. (Vifs applaudissements).

Dans un pareil moment, il n'y a qu'un sentiment, c'est un sentiment d'émotion et de pitié unanime; votre bureau se réserve de prendre les mesures d'ordre et de sécurité qui lui incomberont (Très bien ! très bien !)

Un tel sang froid mérite d'être signalé. Il a causé l'admiration des puissances étrangères qui ont envoyé au Président Dupuy l'expression de leur sympathique admiration.

Quelle superbe image de cette France forte qui reste calme devant n'importe quel événement qu'il se produise en dedans comme au dehors.

### LE DROIT D'ENREGISTREMENT A LA COUR DE CASSATION

Le directeur de la « Tribune des colonies » organe indépendant des intérêts politiques et économiques des colonies appelle notre attention sur une décision du Ministre des finances, prise sur la proposition du Directeur général du timbre et de l'enregistrement.

Cette décision déclare, conformément à l'article 58 de la loi du 27 avril 1816, les droits d'enregistrement applicables aux décisions rendues par les tribunaux algériens et coloniaux, déférés à la cour de cassation.

Cette décision grosse de conséquences a soulevé une très vive résistance au sein de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Le bâtonnier a plaidé la cause des colonies, avec une extrême insistance, le premier Président de la Cour de cassation lui-même est intervenu; rien n'y a fait! L'administration n'a pas voulu

céder. Elle s'est bornée à reconnaître que la décision ministérielle n'aurait pas d'effet rétroactif (c'est encore bien!) et que les règles de perception résultant de l'interprétation nouvelle des dispositions fiscales seraient appliquées non point aux arrêtés déjà frappés de pourvoi, mais seulement aux décisions attaquées postérieurement à la notification de la décision du 9 août. Pour ces dernières, toute perception est même suspendue jusqu'à ce que la justice qui va être saisie de la question, ait statué. Si, contre toute éventualité, la question était résolue dans le sens de l'administration les droits seraient acquittés, non point lors du dépôt du pourvoi, mais seulement lors du dépôt du mémoire ampliatif.

Comme on le voit c'est la Cour de cassation qui dira le dernier mot.

En attendant il importe que notre Conseil général rédige d'urgence une protestation ou une pétition au Ministre des finances et qu'il l'adresse au Sous-Secrétaire d'Etat des colonies.

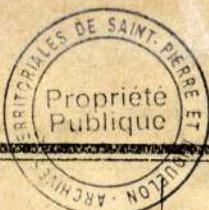
Si la décision précédée était appliquée elle rendrait bien plus difficiles les recours en cassation à cause des frais énormes qu'elle entraînera et la Cour suprême est parfois d'autant plus utile à notre colonie qu'en matière correctionnelle, par exemple les affaires sont privées du second degré de juridiction dont elles jouissent en France. Ici, pas d'appel possible, la seule ressource est la cour de cassation, or ceux qui comparaissent le plus souvent devant les tribunaux correctionnels sont de citoyens dont l'état de fortune frise l'indigence.

La dépêche datée d'Halifax du 1<sup>r</sup> de ce mois nous annonce que la France fait des préparatifs pour envoyer 20,000 hommes de troupes à Madagascar.

Cette décision doit être la conséquence des graves nouvelles suivantes arrivées au commencement de décembre:

La route de Tananarive à Macuatana est au pouvoir des brigands et les Fahavalos s'en prennent aussi bien à la propriété des indigènes qu'à la vie des Européens.

Tous les convois sont menacés et souvent attaqués.



A Mondratsy, deux agents de la maison Sabeibis n'ont dû leur salut qu'à leur courageuse résistance.

Le village a été attaqué par les Fahavalos et a été incendié; il a fallu tout le sang-froid des blancs pour échapper à ce double danger.

Le 2 octobre, une nouvelle attaque a été dirigée contre le poste de Beinalakely, et un agent français a été assassiné.

De nombreuses bandes ont envahi la région de Fanyakana, dont la garnison indigène a été massacrée.

Plus de 2,000 bœufs ont été enlevés et plus de 200 personnes ont été capturées.

Qu'on extermine donc une bonne fois une quantité respectable de ces brigands pour apprendre les autres à vivre et quand l'île de Madagascar au lieu d'être un protectorat deviendrait une colonie française, le mal ne serait pas bien grand!

## La diphtérie.

La seule maladie régnant, dans la colonie, à l'état épidémique véritablement redoutable, à certaines époques de l'année, tendant cependant à disparaître devant les soins hygiéniques ordonnés pour la combattre est certainement la diphtérie, vulgairement appelée croup ou angine couenneuse.

Ses ravages sont peu importants relativement à ceux qu'elle fait à Terre-Neuve.

Les mesures hygiéniques et prophylactiques nécessaires pour lutter contre et même pour prévenir cette cruelle affection qui atteint nos jeunes « mommes » ont fait l'objet d'un arrêté du 13 octobre 1891. (B. O. 91, p. 366.)

Depuis longtemps cette maladie a été soignée avec succès à Terre-Neuve, à l'aide de badigeonnage des muqueuses du malade avec un pinceau trempé dans du pétrole brut que l'on secoue pour éviter l'accès de l'huile dans les bronches.

Le docteur Flahaut a traité soixante-dix cas; trente recurent les moyens usuels et furent suivis d'un tiers de décès, et quarante soignés, par le pétrole furent radicalement guéris.

Ce traitement ne présente ni la moindre difficulté ni aucun danger.

Il a pour résultat immédiat de désagréger les fausses membranes qui se dissolvent d'elles-mêmes.

D'autre part d'après le journal « la Santé » M. le Dr Dumont, ancien chef de clinique médicale à la faculté de médecine de Lille, emploie avec avantage, dans le traitement de la diphtérie pharyngienne, les badigeonnages des parties atteintes avec un mélange qu'il formule ainsi :

Essence de pétrole 20 grammes

Ether sulfurique 4 —

Iodoforme ou aristol

porphyrisé 0,50 cent.

Essence de menthe 20 gouttes

les badigeonnages avec ce mélange sont

pratiqués au moins toutes les heures, et même toutes les dix minutes, à la période d'acuité de la maladie, au moyen d'un petit tampon de coton aseptique, monté sur l'extrémité d'une petite baguette. On les continue, mais moins fréquemment, quelques jours après la disparition des fausses membranes.

Institué dès le début de l'angine diphtérique, ce traitement empêche, paraît-il, la propagation de la diphtérie au larynx. Il agirait aussi très favorablement dans d'autres angines infectieuses : les angines de la scarlatine, de la variole, de la pneumonie et les pharyngites catarrhales graves, de nature douteuse. Comme traitement interne M. Dumont prescrit à ses malades le régime lacté, la suralimentation, quand elle est possible, l'acool, la noix vomique.

À suivre.

## SOUSCRIPTION NATIONALE pour perpétuer le souvenir du SIEGE DE CALAIS EN 1347 et du dévouement D'EUSTACHE DE SAINT-PIERRE et ses compagnons.

Gautier de Mauny se rendit au pied du rempart où Jean de Vienne l'attendait, et il lui rapporta les volontés de son maître.

Jean de Vienne demanda quelques instants pour réunir les habitants, afin de leur faire connaître la volonté du roi d'Angleterre.

Il se rendit au marché, fit sonner la cloche au son de laquelle vinrent hommes et femmes tous curieux d'entendre les nouvelles.

Quand tous furent réunis, Jean de Vienne leur fit part de la volonté du roi. Quand ils eurent entendu ce rapport, ils commencèrent tous à crier et à pleurer, « tellement et si amèrement qu'il n'est si dur cœur au monde, s'il les eût vus ou ouïs eux demener, qui n'en eût pitié. Et n'eurent pour l'heure pouvoir de répondre ni de parler; et même messire Jean de Vienne en avait telle pitié, qu'il larmoyoit moult tendrement.

Un moment après se leva le plus riche bourgeois, sire Eustache de Saint-Pierre qui dit :

Seigneurs, il serait grand malheur de laisser au tel peuple mourir de famine quand on peut trouver un autre moyen. J'ai si grande espérance de trouver grâce et pardon envers Notre Seigneur, si je meurs pour sauver ce peuple, que je veux être le premier. Je me mettrai volontiers en chemise, nue tête, la corde au cou, à la merci du roi d'Angleterre. »

Quand sire Eustache de Saint-Pierre eut dit ces paroles « chacun l'alla außer de pitié, et plusieurs hommes et femmes se jetèrent à ses pieds, pleurant tendrement et étoit grand pitié de là être et eux ouïr écouter et regarder.

Deuxièmement, un autre très honnête et riche bourgeois, qui avait deux belles demoiselles, qui s'appelait Jean d'Aire, se leva et dit, qu'il tiendrait compagnie à son compère, Eustache de Saint-Pierre.

Après se leva un troisième qui s'appelait sire Jacques de Wissant qui était riche homme de meubles et d'héritage et dit qu'il ferait compagnie à ses deux cousins. Ainsi firent Pierre de Wissant, son frère Jehan de Vienne et sise Andrieux d'Andre.

Et se dévêtièrent là ces six bourgeois tous nus, en leurs braies et leurs chemises, en la ville de Calais, et mirent hars en leur col, ainsi que l'ordonnance le portoit, et prirent les clefs de la ville et du Chatel: chacun en tenuoit une poignée.

Quand ils furent ainsi prêts, Jean de Vienne, monté sur une petite haquinée, se mit devant eux et prit le chemin de la porte. Alors on vit hommes, femmes, enfants, pleurer et tordre leurs mains et crier à haute voix très amèrement: il n'est si dur cœur au monde, qui n'en eût pitié. Ainsi vinrent eux jusques à la porte convoyés en plaintes, en cris et en plaintes, en cris et en pleurs. Au delà de la porte, Ils trouvèrent messire Gautier qui attendait. Jean de Vienne lui dit:

à suivre

## LYRE SAINTE CÉCILE

Dimanche soir la Lyre Ste-Cécile, avec le concours de la société Artistique, donnait un Concert dans la grande salle de l'hôtel Joinville; le programme a été très bien exécuté par les uns et par les autres, s'il faut tenir compte — surtout pour la musique — de la mauvaise qualité des instruments dont certains ont plus de 20 ans d'usage. Les nouveaux instruments commandés ne sont pas arrivés grâce au sans gène de la Cie Franco-Canadienne.

Deux duos de Dancla pour violon ont été fort applaudis.

MM. P. Gautier et Poste se sont parfaitement tirés d'affaire dans les Jurons de Cardeillac.

Les chansonnettes comiques exécutées par MM. Girardin et Poste ont fait tordre l'auditoire. L'assaut de boxe a été réussi également.

Malheureusement, le public n'était pas nombreux; on attribue cela d'abord aux choix fait par le comité, d'un dimanche de courrier, des réunions de familles à l'occasion de la fête des rois, et de l'ouverture du Rink. En outre la 2e salle de l'hôtel Joinville n'étant pas éclairée, beaucoup de personnes ont cru en arrivant près de l'établissement que la soirée, pour une cause quelconque, n'aurait pas lieu.

Cette soirée sera offerte prochainement au public au prix d'entrée de 1 f 35.

Contrairement à un bruit qui s'accréda, les nouveaux professeurs ne sont pas arrivés à Sydney.



## Le moins de réglementation possible.

Il est rare qu'une idée juste ne fasse pas son chemin.

A la prétention émise par les ouvriers d'être payés tous les quinze jours, la plupart des armateurs ont répondu par un « Nous ne demandons pas mieux. »

Dès lors il semblait que tout débat était fini, qu'on allait marcher selon le nouvel ordre de choses.

Cependant d'après une pétition adressée à la Chambre de Commerce, que nous avons eue sous les yeux, les ouvriers ne se contenteraient pas de l'assentiment des armateurs à leur proposition. Ils demanderaient quelque chose de plus. Quoi ?

« Qu'il soit décrété par l'autorité supérieure que les ouvriers doivent être payés tous les quinze jours. »

Et comme sanction :

« Que cette même autorité supérieure ordonne que nul navire ne pourra quitter le port, sans qu'elle se soit assurée que les ouvriers ont été soldés. »

Ici nous ne comprenons plus.

C'est une erreur de s'imaginer que la prose officielle s'imposera avec tant de force qu'il n'y aura plus de résistance parmi les armateurs.

Et si le navire part, quand même les ouvriers ne seraient pas soldés, quel délit inventer pour ce manque d'égards à la prose gouvernementale ?

Les armateurs seront-ils justiciables du tribunal maritime commercial ou du tribunal correctionnel ?

Non, croyez-moi, ouvriers, qui avez tante notre sollicitude, les rapports entre vous et les armateurs ne peuvent se prêter à aucune réglementation officielle.

En somme, vous êtes les maîtres de la situation.

Du moment que les armateurs acceptent la proposition de vous payer tous les quinze jours, proposition éminemment juste, quel danger avez-vous à craindre ?

Si la quinzaine écoulée, l'armateur ne vous paie pas, vous avez la faculté de délaisser les travaux et de faire reconnaître en justice ce qui vous est dû.

Mais exiger un règlement qui substitute l'action de l'Etat à la liberté individuelle, ce serait aller à l'encontre de tous les principes de notre droit public.

Et tout en reconnaissant que vous avez eu raison de vouloir être payés tous les quinze jours, nous sommes obligés de vous dire que vous avez tort en réclamant une ingérence administrative dans une affaire qui ne la comporte pas.

X...

Le navire « St-Pierre » qui doit nous visiter deux fois par mois a offert mardi dernier de prendre à titre gracieux la malle pour Sydney.

Nous enregistrons avec plaisir cet acte de courtoisie de la part de notre ancien navire postal.

## Voir aux annonces les Grands Magasins du Printemps. -- Paris.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir chaque semaine à nos lecteurs un bulletin météorologique extraï de constatations officielles que nous devons à l'obligeance du service de l'Hôpital.

### DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Halifax, le 6 Janvier 1894.

On rapporte qu'en Sénégambie le capitaine Londy et 23 hommes du régiment des Antilles, faisant partie d'une expédition contre les Sofias ont été tués par les troupes françaises, un officier français a été fait prisonnier.

Depuis 50 ans il n'avait pas fait aussi froid en Angleterre que cet hiver. De terribles tempêtes du Nord s'abattent sur ce pays. La Tamise est gelée, les navires sont retenus dans le milieu, même, du fleuve. A l'île de Wight, le thermomètre (Fahrenheit) marque 19 degrés au dessous de zéro; ce qui représente avec notre thermomètre 22 degrés au dessous de zéro.

Tous les canaux sont pris par la glace. On souffre terriblement de cette température.

Halifax le 8 Janvier 1894

C'est le lieutenant Moritz qui commandait la colonne française qui a pris par erreur des soldats anglais pour des Sofias, et a ordonné l'attaque; Moritz est mortellement blessé. Quatre officiers Anglais et six soldats ont été tués. On ne connaît les pertes des Français.

Le froid est intense dans toute l'Europe: à Londres les rues sont désertes. Sur la Tamise la navigation est interrompue. En France les voies ferrées sont obstruées.

Halifax le 9 Janvier 1894.

La France fera construire, cette année, 32 navires de guerre.

De fortes tempêtes de neige sont ressenties en Espagne.

Halifax le 10 Janvier 1894.

A Chicago, un incendie a détruit une grande partie des constructions de l'Exposition.

L'Angleterre contraira huit nouveaux navires de guerre aussitôt que possible. Partout les arsenaux sont très occupés.

Les élections des sénateurs français ont renforcé le parti républicain, Floquet a été élu à Paris.

Le procès de l'anarchiste Vaillant a commencé hier.

Halifax le 11 Janvier 1894

Vaillant a été déclaré coupable; lorsque cette sentence a été prononcée de nombreux cris de vive l'anarchie ont éclaté.

L'Italie se prépare pour la guerre; sa situation intérieure est mauvaise.

Le froid est intense au Canada

### Fable russe.

Un jour une mouche, au hasard de l'aile, vint se poser sur un bonbon. Vingt minutes après, elle n'était plus.

Le lendemain, une autre mouche s'aventura sur un jouet aux éclatantes couleurs. Dix minutes plus tard, elle rendait son âme au dieu des mouches.

Une troisième mouche, le surlendemain se hasardait à voler au dessus d'un verre de bière. Elle tomba foudroyée.

Pendant ce temps, une quatrième mouche se promenait, engrasant à vue d'œil, sur un papier grisâtre qui portait cette inscription: « mort aux mouches »

### MORALE

Tous les produits énoncés plus haut étaient de fabrication allemande.

### CHOSES ET AUTRES

— A quand remonte l'institution des gendarmes ?

— à Josué puisque ce vieil ancêtre a arrêté le soleil;

— Et celle des commandants d'infanterie ?

— A Noé puisque après avoir réuni dans son bateau des animaux de chaque espèce il s'est écrit:

« En avant.... arche ! »

### De l'Evénement

#### Lune de miel

Elle tout à coup avec curiosité:

— Dis moi, mon cheri, qu'est que tu ferais si je mourrais ?

Lui interloqué et après un silence:

— Je te ferai enterrer.

Tu n'a pas honte de mendier, demande Muzodor indigné à un petit malheureux qui l'importune depuis un quart d'heure: Puis il s'informe:

— Que fait ton père ?

— Il mendie

— Et ta mère ?

— Elle mendie aussi

— Ton frère alors ?

— Il est au muséum d'histoire naturelle.

— Qu'est ce qu'il fait au muséum ? demande Muzodor intrigué

— Il est dans un bocal avec de l'esprit de vin; il a deux têtes

### MOUVEMENTS DU PORT

de Saint-Pierre.

### SORTIES :

Allant à :

4 Marguerite, fr, c, Lainé, avec 105784 kil. mornes sèches chargés par M. M. A. Lenoir Beust & Fils, Vve Thomazeau, Monser et Léguasse neveu et Cie'

6 Boston; Daphné, fr, c, Béchet, avec 120250 kil. mornes sèches, chargé par MM. Gautier et Cie, Vidart et Léguasse J-B, Vidart et G, Monier,

L'Administrateur-Gérant

A. LEMOINE



Grands Magasins du

## PRINTEMPS demander

*Le Catalogue Spécial de Blanc* qui vient de paraître ; cet Album contient la nomenclature des Articles de Toile, Blanc Coton, Linge de Corps et de Maison, Trousseaux, Layettes, Lingerie, Dentelles, Bonnetterie, Rideaux etc., et renferme aussi de nombreux Echantillons d'Affaires exceptionnelles.

Envoi gratis et franco  
sur demande affranchie adressée à  
**MM. JULES JALUZOT & Cie**  
PARIS

*Le Catalogue Général pour la SAISON D'ÉTÉ*, sous presse actuellement, sera envoyé par un prochain courrier.

Toutes les personnes déjà en relations avec le PRINTEMPS recevront, sans en faire la demande, les publications annoncées ci-dessus.

*Envoi franco des Echantillons de tous les Tissus*  
Expédition dans tous les pays du Monde — Les conditions d'envoi indiquées dans le Catalogue

## A VENDRE



Une MAISON et terrain situé à Saint-Pierre.

S'adresser au bureau du journal.

**ARGENE SUC, INGÉNIEUR**  
20, Rue du Château-d'Eau, PARIS  
**CHEMINS DE FER PORTATIFS**  
*Tramways à voie étroite*  
**APPAREILS DE LEVAGE**  
Grues, Treuils, Monte-charges  
**BASCULES PERFECTIONNÉES**  
*Roues à UG sans essieu*  
**Crapaud rotatif pour gros fardeaux**  
**Matière d'Entrepreneurs et d'Usines**  
**Neuf et d'Occasion**  
Constructeur du Tramway du Bois de Boulogne et du Jardin d'Acclimatation  
**ENVOI DU CATALOGUE**

# DELETTREZ

## PARFUMS & SAVONS

adoptés par la haute société.

DÉTAIL : 5, boulevard des Italiens, PARIS.  
GROS : 45, rue d'Enghien, PARIS.  
USINE : 34, avenue du Roule, NEUILLY sur Seine.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

### MOIS DE JANVIER 1894

Jours	8 HEURES MATIN				4 HEURES SOIR			
	Haut. Baromét.	Tempér.	Direct. des Vents	Forme des Nuages.	Haut. Baromét.	Tempér.	Direction. des Vents.	Forme des nuages
1	755 m/m	— 2	N/E	Nim.	758	— 1 5	N/O	Nim. cur
2	761	— 5	N/O	Nim.	763	— 2	N/O	Nim.
3	764	— 8	N/O	Nim.	765	— 3	N/E	Nim.
4	761	+ 3	S/E	Nim.	757	+ 9	S/O	Brume
5	747	+ 4	S/O	Nim cur	752	0	S/O	Nim.
6	754	— 8	N/O	Nim cur	757	— 5	N/O	Cir. Str.
7	759	— 6	N/E	Nim.	757	— 6	N/E	Nim.
8	751	— 7 5	N/E	Nim,	750	— 8	N/O	Cir. Str.

## PROLONGATION DE LA VIE

PAR

### L'Elixir Godineau

Par  
3 FLACONS  
50 francs  
Port en sus

Unique remède contre l'IMPUISANCE ; il guérit les maladies des reins, de la moelle épinière, de l'Influenza, les anémiques, les épuisés, etc. IL RAJEUNIT ET PROLONGE LA VIE ; c'est essentiellement un élément de réparation ; il donne un sang nouveau d'une force inouïe, d'une richesse incomparable ; ne contenant aucune substance nuisible. il peut être pris à tous les âges sans danger aucun.

*Brochure explicative est envoyée gratuitement et franco à toute personne qui en fait la demande à l'Administration de l'Elixir Godineau, 7, rue Saint-Lazare à Paris.*



## SERVICE POSTAL 1894

1-écartée Saint-Pierre	Arrivée à Paris	Départ de Paris	Arrivée à Saint-Pierre
10 Décembre	24 Décembre	29 Décembre	19 Janvier
24 Décembre	31 Décembre	2 Janvier	2 Février
8 Janv. 1894	7 Janv. 1894	12 Janvier	16 Février
22 Janvier	14 Janvier	19 Janvier	2 Février
5 Février	21 Janv 1894	26 Janvier	9 Février
	28 Janvier	11 Février	16 Février
	4 Février	18 Février	23 Février
	11 Février	25 Février	16 Mars
	18 Février	2 Mars	

Saint-Pierre, — Imp. A. LEMOINE